

Plan Stratégique Transversal (PST) 2025-2030

COMMUNE DE



**Mont-de
-L'Enclus**

1. Introduction du Collège Communal

Le Programme Stratégique Transversal (PST) 2025–2030 constitue la concrétisation de la déclaration de politique communale, présentée à la suite des élections d’octobre 2024.

De grands axes ont été définis afin de répondre aux attentes de nos citoyens et aux enjeux de notre commune pour les six prochaines années. Nous voulons une commune à la fois rurale et moderne, attentive aux besoins de sa population, affirmant son autonomie et soucieuse du respect de l’environnement ainsi que des objectifs de développement durable. Notre ambition est de doter la commune des moyens financiers, technologiques et humains nécessaires pour relever les défis de demain.

Nous plaçons au cœur de notre action la convivialité, la culture et la sécurité. Nous entendons maintenir et renforcer le soutien aux entreprises et aux associations locales, tout en intégrant davantage les dimensions environnementales dans nos choix politiques.

Un axe essentiel de ce PST consiste également à **renforcer la communication avec la population**. Nous voulons développer des canaux de dialogue plus accessibles et interactifs, favoriser la transparence et la participation citoyenne, et multiplier les moments de rencontre et d’échange. Notre volonté est de construire une relation de confiance, où chaque habitant se sent écouté, informé et impliqué dans l’avenir de la commune.

Ce PST 2025–2030 exprime une vision dynamique et positive : penser et agir aujourd’hui pour préparer l’avenir.

Ce programme est évolutif : il s’adaptera aux réalités quotidiennes, aux contraintes supra-communales et budgétaires, ainsi qu’aux besoins des citoyens. Un suivi régulier sera communiqué via le site internet communal afin d’informer chacun de l’état d’avancement et des ajustements éventuels des objectifs.

Nous comptons sur la collaboration de toutes et tous pour faire vivre ce PST et en assurer la réussite.

Le Collège Communal de Mont-de-l'Enclus

2. Références légales

Le Programme Stratégique Transversal (PST) reste inscrit dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, à l'article L-1123-27, tel qu'adopté par les décrets du 19 juillet 2018.

Les dispositions principales de ce cadre légal continuent de s'appliquer pour la période 2025–2030 et constituent la base de notre démarche.

3. Approche conceptuelle

La construction du PST 2025–2030 s'appuie sur le référentiel méthodologique proposé par la Région wallonne.

3.1. Notion de Programme Stratégique Transversal (PST)

Le PST, pour la période 2025–2030, signifie :

- Un programme : un ensemble de projets ou intentions planifiés, fédérant les autres plans communaux (PCS, PCDR, Plan de développement de la lecture, etc.) ;
- Une stratégie : la vision d'avenir et le chemin pour l'atteindre ;

- Une transversalité : la participation conjointe des mandataires politiques, de l'administration et des partenaires extérieurs (intercommunales, entrepreneurs, associations...).

3.2. Principes méthodologiques

Le PST local traduit les principes du « new public management » à travers :

1. Un constat : diagnostic de la situation de départ ;
2. Une stratégie : vision de ce que nous voulons être et réaliser d'ici 2030 ;
3. Une opérationnalisation : choix de projets concrets orientés résultats ;
4. Une programmation : hiérarchisation et budgétisation des projets, en moyens financiers et humains ;
5. Une évaluation : mesure des résultats obtenus via des indicateurs objectifs.

Le PST est construit autour d'une arborescence claire :

- Vision politique,
- Objectifs stratégiques (OS),
- Objectifs opérationnels (OO),
- Projets (ou actions).

Certains projets pourront servir plusieurs objectifs de manière transversale.

Les volets du PST se décomposent en un volet interne et externe :

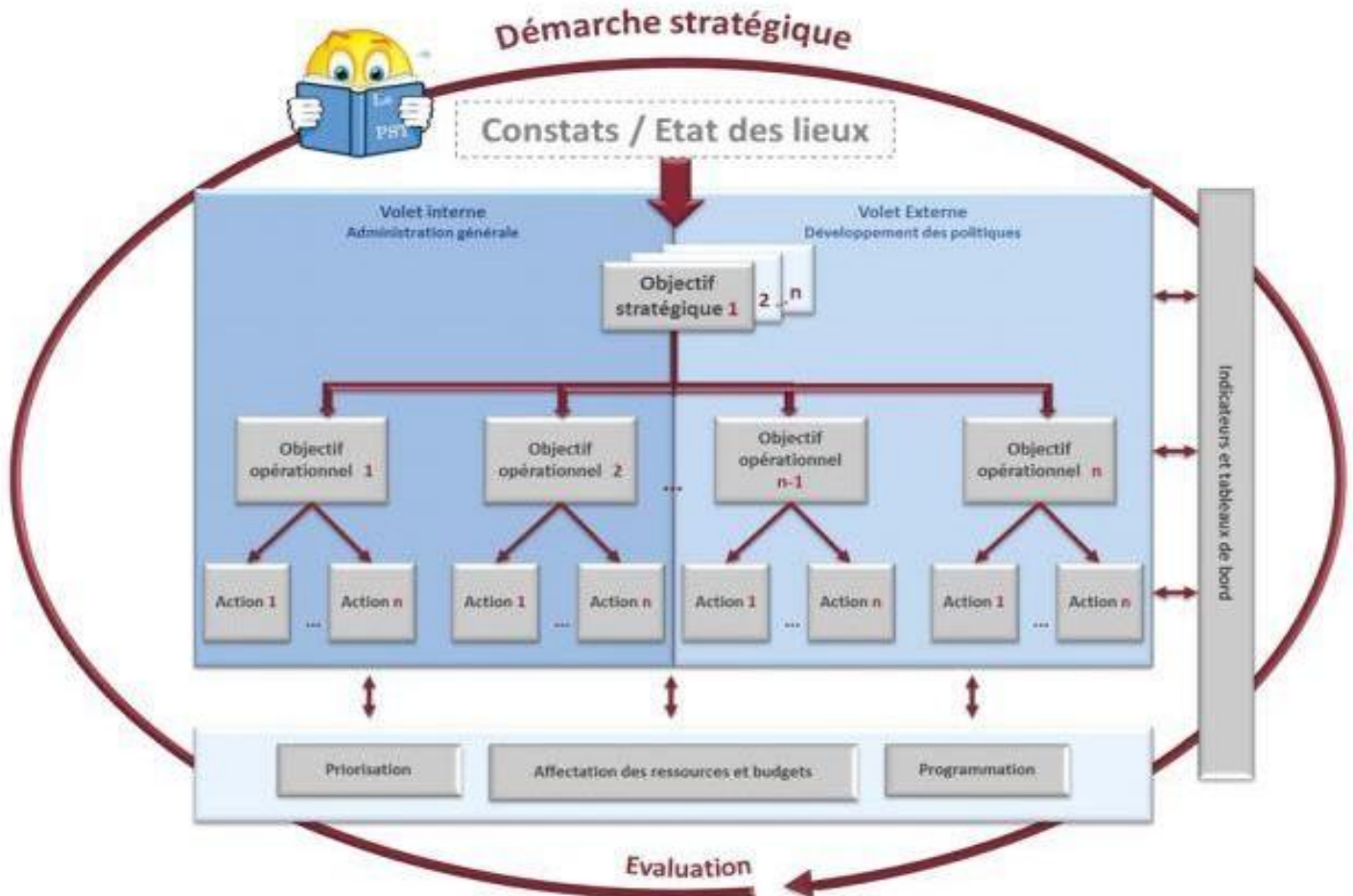
- Volet externe : missions de développement communal, services aux citoyens et dynamisme du territoire.
- Volet interne : organisation et fonctionnement de l'administration, en appui au volet externe.

Le PST 2025–2030 met l'accent sur les initiatives nouvelles en lien avec les missions de la commune. Il ne vise pas à reprendre les projets existants ou les missions obligatoires, mais à faire des choix clairs et prioritaires pour l'avenir.

Le PST est une feuille de route flexible :

- Un projet non inscrit peut être mené s'il devient opportun,
- Un projet inscrit peut être abandonné s'il s'avère inefficace.

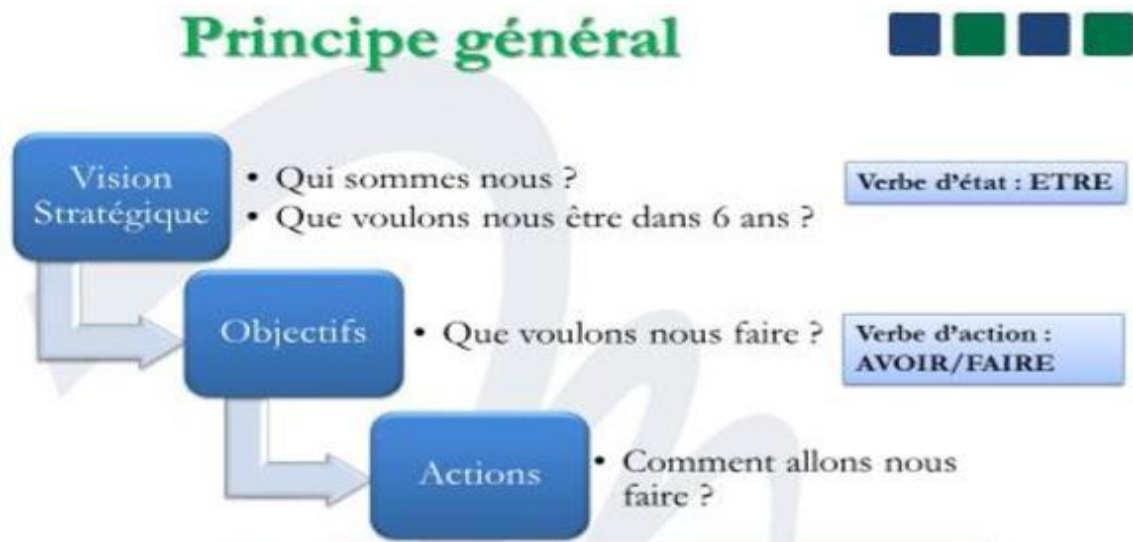
La réussite de ce PST repose sur une coopération étroite entre l'administration et les élus, chacun jouant son rôle dans l'opérationnalisation des choix.



4. Contenu d'un PST

Au départ de la vision politique de la commune, arrêtée dans la déclaration de politique adoptée par le Conseil communal, le PST est construit verticalement autour d'objectifs stratégiques, d'objectifs opérationnels et de projets (parfois appelés « actions » dans certains documents administratifs). Il s'agit bien d'implémenter une culture de la gestion par objectifs.

De manière pragmatique, la programmation PST est décomposée comme suit :



a. Objectif stratégique

Défini sur le registre de l'ÊTRE : que voulons-nous être dans 6 ans ?

C'est un objectif de long terme (une législature), qui définit la vision des autorités politiques.

b. Objectif opérationnel

Défini sur le registre du FAIRE : que voulons-nous faire ?

Il s'agit de projets permettant de contribuer à la réalisation des objectifs stratégiques. Plusieurs objectifs opérationnels peuvent décliner un objectif stratégique.

c. Projet

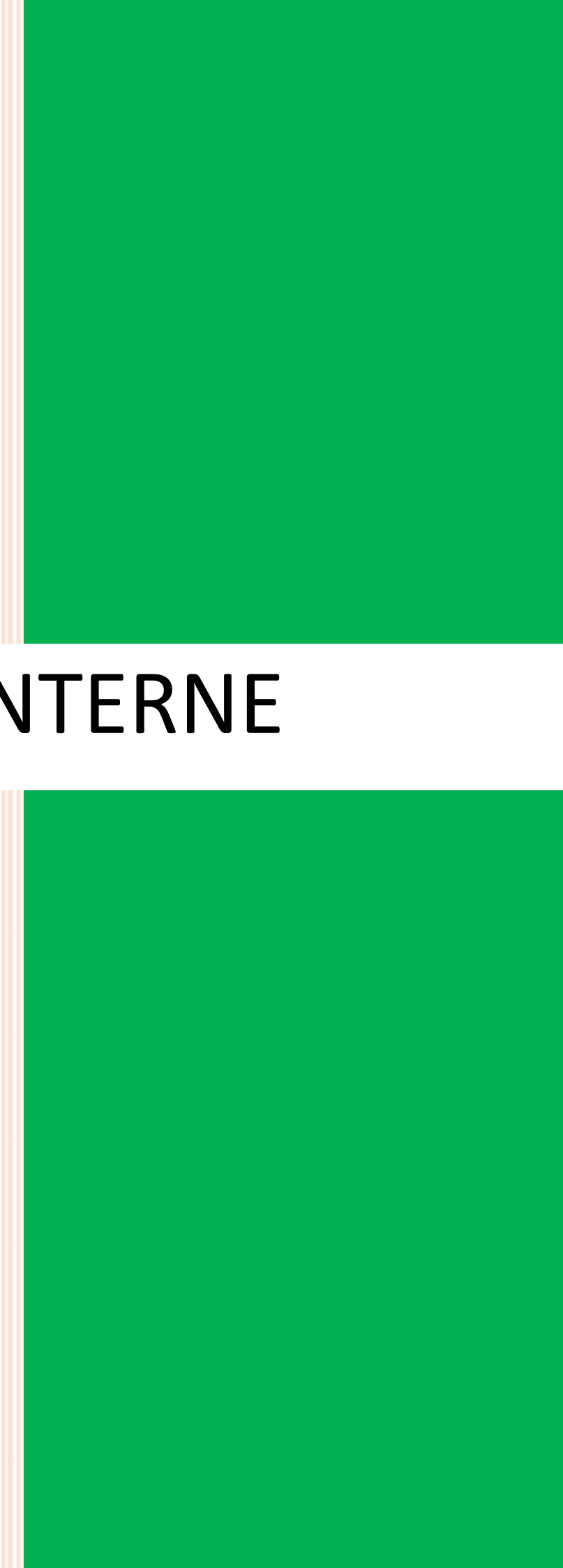
Défini sur le registre du COMMENT : qui va faire quoi, quand et avec quels moyens ?

Plusieurs projets déclinent un objectif opérationnel.

d. Logique de projets

La philosophie d'un PST s'inscrit dans une logique de projet et non d'acteurs.

Un projet n'est pas élaboré en fonction de l'acteur qui le portera. Une fois le projet défini en fonction de l'objectif à atteindre, l'autorité évalue l'acteur le plus apte à le réaliser et le lui confie.

The page features a decorative design on the right side consisting of two vertical orange lines and two large green rectangular blocks, one in the top right and one in the bottom right.

VOLET INTERNE

OS : Être une administration locale communicante, efficace et efficiente, à l'écoute et au service des citoyens

Objectif opérationnel 1 : Améliorer la qualité de l'accueil et de la communication avec les citoyens

Projets :

- Remplacer les panneaux didactiques de l'administration et le panneau lumineux d'information.
- Mettre sur pied une équipe communication pour relayer les actualités de l'administration via différents canaux.
- Planifier des réunions hebdomadaires avec l'équipe communication pour préparer les sujets à diffuser.
- Publier les informations relatives aux actualités de l'administration sur le site internet et sur Facebook.

Objectif opérationnel 2 : Veiller au maintien des connaissances des agents communaux

Projets :

- Permettre la formation continue du personnel afin de disposer de connaissances actualisées dans les matières relevant du champ de compétence de l'administration.
- Encourager le partage de connaissances et la collaboration via des réunions d'équipe.

Objectif opérationnel 3 : Assurer la transparence des décisions prises par le Conseil communal

Projets :

- Publier les éléments relatifs aux séances du conseil via nos canaux de communication.
- Continuer à utiliser la plateforme délibérations.be afin de publier les règlements, documents financiers et projets de décisions du conseil communal.

OS : Être une administration locale moderne qui évolue avec les nouvelles technologies

Objectif opérationnel 1 : Développer des services en ligne accessibles et conviviaux

Projets :

- Mettre en place un nouveau site internet.
- Dématérialiser les formulaires et permettre la commande de documents en ligne.
- Permettre le paiement en ligne des documents.
- Permettre le suivi en ligne des demandes des citoyens.

Objectif opérationnel 2 : Moderniser les outils communaux

Projets :

- Doter le service voirie d'équipements techniques adaptés pour réaliser ses missions.
- Doter les services administratifs de logiciels et outils de gestion modernes.
- Promouvoir l'administration sans papier.

Objectif opérationnel 3 : Mettre en œuvre une stratégie de cybersécurité adaptée à la taille de la commune

Projets :

- Maintenir le système de sauvegarde automatique et de reprise d'activité en cas d'incident.
- Sensibiliser le personnel à la cybersécurité via des formations (mots de passe, phishing, RGPD).

OS : Être une administration communale qui développe et promeut les synergies avec son CPAS et les autres communes

Objectif opérationnel 1 : Poursuivre et renforcer la mutualisation des marchés publics

Projets :

- Maintenir et élargir les marchés publics conjoints avec le CPAS (énergie, fournitures, assurances, services numériques).
- Initier des marchés groupés intercommunaux avec les communes voisines lorsque cela permet des économies d'échelle (ex. matériel informatique, contrats d'entretien, mobilité douce).

Objectif opérationnel 2 : Renforcer la coopération intercommunale

Projets :

- Organiser des réunions régulières entre collèges communaux et CPAS voisins.
- Poursuivre les échanges intercommunaux en vue d'identifier les besoins et projets communs (mobilité, projet social, événement culturel, etc).

Objectif opérationnel 3 : Poursuivre les actions mutualisées en matière de développement durable

Projets :

- Sensibiliser le personnel communal et le CPAS à l'utilisation rationnelle de l'eau et de l'énergie (ex. installer des LED, limiter les impressions).
- Organiser une journée de l'énergie en collaboration avec le CPAS.
- Limiter la production de déchets et organiser son tri (réutilisation de fournitures, réduction des impressions papier, impression recto/verso)
- Favoriser l'achat local et le circuit court lorsque cela est possible.

OS : Être une administration locale dynamique et prévoyante en matière de gestion des ressources humaines
--

Objectif opérationnel 1 : Élaborer une politique de gestion prévisionnelle des emplois et compétences

Projets :

- Tenir le cadre du personnel à jour et en lien avec les besoins de l'administration.
- Mettre à jour l'organigramme en temps voulu.
- Adapter les descriptifs en fonction de l'évolution des missions dévolue à l'administration.
- Planifier les départs prévisibles afin d'anticiper les recrutements.

Objectif opérationnel 2 : Valoriser et accompagner le développement professionnel du personnel

Projets :

- Renforcer et structurer les procédures d'évaluation pour assurer un suivi régulier et objectif.
- Actualiser et mettre en œuvre un plan de formation adapté aux besoins de l'administration et aux évolutions des métiers.

OS : Être une administration locale soucieuse du bien-être et de la sécurité du personnel

Objectif opérationnel 1 : Renforcer la prévention des risques professionnels

Projets :

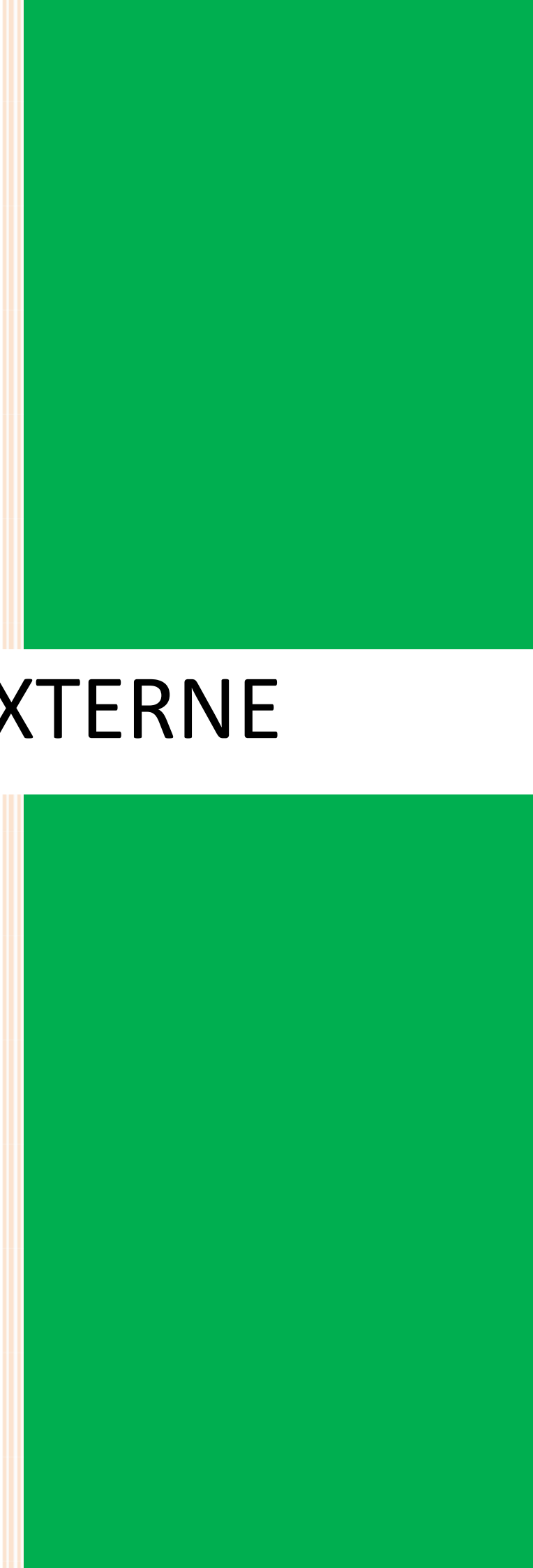
- Mettre à jour les procédures en matière de prévention des risques professionnels.
- Assurer des équipements de travail adaptés et sécurisés pour l'ensemble du personnel communal.

- Favoriser la cohésion et l'écoute au sein des équipes.
- Élaborer et actualiser un plan global de prévention.

Objectif opérationnel 2 : Renforcer l'écoute, le dialogue et la participation

Projets :

- Poursuivre les réunions de travail inter-services.
- Organiser une activité de team building biannuelle pour tout le personnel.
- Utiliser les outils partagés de communication entre services (tableau de suivi des demandes, calendriers communs, Imio, etc).

The page features a decorative design on the right side consisting of two vertical orange lines and two large green rectangular blocks, one in the top right and one in the bottom right.

VOLET EXTERNE

OS : Être une administration communale avec une gestion financière saine et transparente

Objectif opérationnel 1 : Conserver une vision à moyen et long terme de la charge de remboursement des emprunts

Projets :

- Prioriser les projets en fonction du montant et du degré de nécessité.
- Vérifier la compétitivité des taux de remboursement et les renégocier si nécessaire en fonction des besoins.
- Estimer l'impact financier futur des nouveaux projets.
- Veiller aux besoins budgétaires croissants liés aux différentes réformes (cotisation de responsabilisation, allocations de chômage, etc.)

Objectif opérationnel 2 : Constituer des réserves financières pour faire face aux charges croissantes (pensions, cotisations intercommunales, police, zone de secours, salaires, etc.)

Projet :

- Suivre de près l'évolution des besoins financiers des différentes institutions.

Objectif opérationnel 3 : Améliorer la procédure de suivi mensuel de la trésorerie communale

Projet :

- Maintenir une ligne du temps des paiements et recettes, en concertation avec le receveur régional.

Objectif opérationnel 4 : Veiller à disposer de recettes adaptées au bon fonctionnement de l'administration

Projets :

- Actualiser la matrice cadastrale et recourir à un indicateur-expert à cette fin.
- Participer aux appels à projets afin de maximiser l'obtention de subsides lors des investissements.

OS : Être une commune rurale moderne et attractive, soucieuse de la sécurité, du confort et de la qualité de vie de tous ses citoyens

Objectif opérationnel 1 : Être à l'écoute des besoins/demandes des citoyens

Projets :

- Faire vivre le PCDR :
 - Poursuivre les projets amorcés et suivre les demandes de conventions faisabilité (Maison des jeunes, espace polyvalent, logements seniors, logements tremplins, etc.).
 - Lancer de nouveaux projets en fonction des disponibilités budgétaires et des subsides accordés par la RW.
- Mettre en place des budgets participatifs pour des projets de qualité
- Faire vivre les groupes citoyens (groupe environnement et mobilité, etc)

Objectif opérationnel 2 : Améliorer la communication vers l'extérieur et avec les citoyens

Projet :

- Maintenir l'usage des nouvelles technologies et coordonner les outils existants (site internet, presse, brochures, panneau digital, facebook, info communale, etc.).

Objectif opérationnel 3 : Améliorer le réseau de pistes cyclables et cyclo-piétonnes

Projet :

- Mettre en place une signalisation adéquate et aménager les pistes cyclables et cyclo-piétonnes lorsque la largeur des routes le permet.
- Assurer la réfection et l'entretien des trottoirs existants.

Objectif opérationnel 4 : Optimiser l'entretien des voiries et sentiers

Projets :

- Établir un calendrier prévisionnel d'entretien et de réfection des voiries.
- Assurer l'entretien régulier des espaces verts et sentiers pour améliorer le cadre de vie.

Objectif opérationnel 5 : Maintenir l'autonomie des personnes âgées à domicile

Projets :

- Construire des logements adaptés pour personnes âgées.
- Maintenir la collaboration avec le CPAS pour le maintien de l'offre de taxi social.

Objectif opérationnel 6 : Assurer un développement urbanistique harmonieux

Projets :

- Mettre en place un schéma de développement communal avec IDETA, en respectant les directives européennes et régionales, tout en préservant l'environnement rural.
- Activer et surveiller les zones d'activités (ZAC, industrielles).
- Préserver le caractère rural lors de l'octroi des permis d'urbanisme et/ou d'urbanisation.
- Créer des aires de détente.

Objectif opérationnel 7 : Développer des logements pour les jeunes et les aînés

Projets :

- Soutenir la construction de logements sociaux et/ou à moindre coût.
- Soutenir les projets permettant de garantir des logements de qualité pour les jeunes et le 3e âge.
- Poursuivre le partenariat avec la société de logement « Les Heures Claires », l'agence immobilière sociale de Péruwelz et les entreprises privées pour élargir l'offre de logement.

Objectif opérationnel 8 : Développer tout projet subsidié à caractère revalorisant pour notre commune

- Identifier les besoins de notre commune en termes d'infrastructures et d'aménagements.
- Répondre aux appels à projets et en assurer le suivi administratif et financier.

Objectif opérationnel 9 : Faire des cimetières des lieux de paix et de recueillement

Projets :

- Continuer la cartographie des cimetières via un logiciel adapté.
- Aménager des pelouses de dispersion dans les 4 cimetières.
- Aménager une parcelle des anges dans l'un de nos cimetières.
- Préserver le patrimoine communal et entretenir les monuments commémoratifs.

Objectif opérationnel 10 : Lutter contre les inondations et l'écoulement de boues

Projets :

- Entretenir les bassins d'orage et les fossés et, si nécessaire, créer de nouveaux aménagements.
- Sensibiliser les agriculteurs au problème d'écoulement des boues (bandes herbeuses, haies, etc.).
- Poursuivre les partenariats avec les intercommunales pour prévenir les risques d'inondation.

- Entretenir les bonnes relations avec les représentants de la Wateringue pour l'entretien des points d'eau.

Objectif opérationnel 11 : Assurer la sécurité des citoyens

Projets :

- Maintenir les 3 PLP (Amougies, Anseroeul, Orroir).
- Informer et sensibiliser la population aux infractions de roulage ou autres constatées.
- Contrôler le trafic routier (poids lourds et voitures) via l'installation de caméras ANPR.
- Adapter la signalisation en fonction de l'évolution urbanistique de notre commune aux risques des nouveaux dangers qui peuvent apparaître sur notre voirie avec le temps.
- Placer des caméras de vidéosurveillance sur les points stratégiques.

Objectif opérationnel 12 : Promouvoir le sport

Projets :

- Assurer le bon fonctionnement de l'espace sportif.
- Maintenir et renforcer l'activité des infrastructures existantes (tennis, skatepark, hall sportif, etc.).
- Créer un mini hall sportif en fonction des appels à projets et subsides disponibles.

Objectif opérationnel 13 : Soutenir la jeunesse, les familles et les aînés

Projets :

- Prévoir un espace « jeunes » sur le territoire.
- Créer un espace de co-accueillantes d'enfants.
- Initier un conseil communal des enfants.

**OS : Être une commune rurale moderne et attractive
soucieuse du développement de son économie locale**

Objectif opérationnel 1 : Soutenir le tourisme local

Projets :

- Mettre en valeur et développer le réseau de sentiers et en créer de nouveaux.
- Entretien et aménager le réseau Ravel actuel (liaisons avec Renaix et Kluisbergen).
- Créer un parking à l'Enclus du Haut pour accueillir les touristes.
- Aménager des circuits pédestres et VTT dans le bois communal.
- Envisager tout autre projet subsidié pouvant avoir un impact positif pour le tourisme sur le territoire de Mont-de-l'Enclus et sur l'ensemble de la région.

Objectif opérationnel 2 : Soutenir l'entrepreneuriat local

Projets :

- Améliorer la visibilité des entreprises locales (commerces, indépendants, artisans).

- Créer un espace dédié à la promotion des produits locaux.
- Organiser une réunion annuelle entre les entreprises locales au sein de l'administration pour favoriser la rencontre et les partenariats.

OS : Être une commune rurale moderne et attractive soucieuse de son empreinte écologique et environnementale
--

Objectif opérationnel 1 : Améliorer le cadre environnemental

Projets :

- Sensibiliser agriculteurs et habitants à l'usage de désherbants, pesticides écologiques et à la problématique des plantes invasives.
- Encourager la formation des agriculteurs aux techniques de cultures plus respectueuses de l'environnement.
- Renforcer la collaboration avec le Parc naturel du Pays des Collines afin de garantir la prise en compte de notre environnement, de la biodiversité et la préservation du patrimoine.
- Informer les citoyens et agriculteurs des partenaires (Région wallonne, Intercommunales, etc) pouvant les former et les informer pour tout ce qui concerne l'écologie et l'environnement (subsidés, législation, etc.).
- Maintenir la Commission des dégâts aux cultures.

Objectif opérationnel 2 : Assurer l'entretien et la rénovation des bâtiments administratifs

Projets :

- Rénover les bâtiments communaux (isolation, étanchéité des toitures, panneaux solaires).

- Installer une cuisine industrielle dans la salle des fêtes.
- Entretenir les Maisons de village.

Objectif opérationnel 3 : Maintenir la commune propre

Projets :

- Organiser les campagnes annuelles de nettoyage citoyen.
- Poursuivre et amplifier si nécessaire les campagnes de dératisation.

Objectif opérationnel 4 : Réduire la consommation énergétique dans les bâtiments communaux et l'éclairage public

Projets :

- Remplacer les luminaires défectueux par des LED dans les bâtiments communaux.
- Installer des panneaux photovoltaïques selon les subsides disponibles.
- Poursuivre le programme pluriannuel (2020–2030) de remplacement des luminaires d'éclairage public par des LED de dernière technologie.